

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 septembre 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 256

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Brun, M. Menuel, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Bony, M. Leclerc, M. Viala, Mme Trastour-Isnart, M. Vialay, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Poletti, M. Reiss, Mme Louwagie, Mme Kuster, M. Masson et M. de Ganay

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Les zones transfrontalières sont identifiées comme étant prioritaires en matière d'investissement dans la programmation des infrastructures. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de cet amendement est de prévoir que les zones transfrontalières seront des zones prioritaires en matière d'investissement pour les futures infrastructures de transport.